

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-427/SG/AI portant nomination d'un akel dans le Cercle de Tadjourah .

n° 73-427/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
12 mars 1973

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1973

Date du numéro
25 mars 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Baragoita Houssein est nommé pour compter du 1er février 1973 akel de la tribu Adaïl Kaboba dans le Cercle de Tadjourah, en remplacement de son frère M. Ahmed Houssein qui cumulait les fonctions d'akel et de chef de village de Randa.

Art. 2

M. Ahmed Houssein continuera à assurer ses fonctions de chef de village et percevra à ce titre une indemnité mensuelle fixée à 15.000 FD. La décision n° 72-1639/SG/ATI du décembre 1972 est annulée en ce qui le concerne.

Art. 3

M. Baragoita Houssein percevra au titre d'akel une indemnité mensuelle de 10.800 FD (dix mille huit cents francs Djibouti).